

Compte-rendu de la réunion du 6 février 2013

groupe de travail « Gouvernance »

sujet de la réunion :

Gouvernance économique (filère, compétitivité, engagements de l'Etat, ...)

Quels liens entre les décideurs et le monde économique ?

Lieux de concertation, de décision, politiques industrielles, formation, transition économiques, retombées locales ... (national comme local)

Quels engagements dans la durée ?

Inscrire les engagements dans la durée (stabilité des orientations)

Introduction :

Ronan Dantec rappelle que les débats de ce groupe de travail ne sont pas conclusifs : il est prévu une ou deux réunions du GT pour lister les propositions qui auront été avancées et en prendre acte *in fine*.

Il se déclare satisfait de la tenue des travaux du GT jusqu'ici, dans un esprit constructif et ouvert, débouchant sur des éléments concrets.

Validation du compte-rendu de la réunion du 23 janvier

modifications apportées au CR précédent, en fonction des remarques des participants

Les participants évoquent le communiqué de presse du 5 février, émis par une dizaine d'associations environnementales, qui se félicitent du déroulé du débat.

Certains trouvent cela un peu précipité (FNSEA, CFE-CGC), d'autres reconnaissent que ces associations, mêmes si elles sont parties prenantes au débat, ont leur liberté de parole (ARF).

Ronan Dantec conclut ce point en reconnaissant si que ce communiqué est légitime, pour autant il comporte quelques phrases malheureuses, les associations signataires s'étant prononcées au nom de tous sans leur demander leur avis. Dans l'objectif du groupe de travail, qui doit être d'avoir une liberté de parole en dépassant les logiques de posture, pour arriver à une convergence, des consensus, il faut faire attention à toute communication intermédiaire, au risque de casser la dynamique entreprise.

Enfin un participant (CFE-CGC) regrette l'absence d'éléments préparatoires à la présente réunion : R Dantec en convient, en soulignant la difficulté qu'ont eu le coordonnateur et le rapporteur à trouver matière pour cela.

1^{ère} partie : Quels liens entre les décideurs et le monde économique ?

Lieux de concertation, de décision, politiques industrielles, formation, transition économiques, retombées locales ... (national comme local)

Medef :

Le Medef propose de partir de l'expérience du pacte électrique breton – expérience heureuse (leçon de gouvernance) qui a associé tous les acteurs, réunis régulièrement sur les enjeux électriques (Bretagne autonome en électricité à 8%) pour un objectif commun (30% d'autonomie en 2020 ?) – cela induit le rapport de la Bretagne au national et donc de la cohérence des enjeux régionaux et nationaux.

ADEME :

3 piliers dans ce pacte électrique breton : création d'une grosse unité de production électrique, progression sur les ENR, économies d'énergie. Si le schéma de concertation est assez exemplaire en ce qu'il a permis de réunir de nombreux opérateurs, il ne porte néanmoins que sur l'électricité.

UNAF :

Un schéma électrique ne doit pas investir lourdement pour faire face aux pics de consommation, mais plutôt écrêter. Par ailleurs, le développement de la voiture électrique suscitera une hausse de la demande énergétique, qu'il faut prendre en considération.

Medef :

Ce qui a fait le succès du pacte breton c'est un diagnostic partagé sur la situation, qui a amené tout le monde à travailler dans le même sens.

ARF :

Il faut distinguer la concertation pendant l'élaboration initiale (comme dans le SRCAE Ile de France) qui associe les grandes entreprises de l'énergie, et la concertation pendant la phase de mise en œuvre. Ce qui compte surtout, c'est le pilotage dans le temps : qui dit pacte dit partage des responsabilités dans le temps et nécessité de mettre en œuvre par tous les recommandations émises dans le document.

CPU :

Les universités peuvent intervenir dans la gouvernance selon quatre thèmes : formation – recherche innovation – parc immobilier – sensibilisation du public.

En matière de recherche : les Labex (laboratoires d'excellence) qui associent les acteurs et les porteurs de projets peuvent être un appui pour la gouvernance territoriale au débat. De même, les SATT (sociétés d'accélération du transfert de technologies) mises en place dans le cadre des investissements d'avenir sont un lieu de gouvernance qui réunit Etat, collectivités, territoriales, entreprises et universités.

Enfin, les Poles de recherches et d'enseignement supérieurs (PRES) vont être incités à s'organiser en communautés d'universités, qui facilitera l'accès aux universités en termes de gouvernance.

CGPME :

Sur le pacte breton, ce qui est important c'est la notion d'engagement sur la durée (visibilité – prévisibilité) – participation de l'ensemble des acteurs, y compris les PME (parfois productrices, toujours utilisatrices) qui doivent être impliquées dans la gouvernance.

AMGVF :

D'autres expériences peuvent être intéressantes, notamment dans les DOM-TOM – plus le problème est aigu, plus la démocratie s'exprime.

Le niveau de décision doit être infra-national pour être au plus près des territoires.

Enfin, il faut s'interroger sur « qui perd / qui gagne » à chaque décision pour choisir la bonne gouvernance.

ADCF :

Retour d'expérience : les PCET sont aussi des lieux de partenariats avec entreprises (cf PCET Grenoble et la mise en place de conseil en énergie partagés). Se pose la question de l'élargissement des espaces info énergies aux entreprises.

Point R Dantec :

Le débat conforte le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie en ce qu'il est un lieu clé pour la gouvernance avec le monde économique, autour d'un diagnostic partagé, déclinant les enjeux nationaux et prenant en compte les spécificités régionales.

Le PCET est un autre élément clé de cette gouvernance qui doit être conforté en donnant plus de place au monde économique.

Les outils de gouvernance existent donc et il s'agit de les conforter, en lien avec le monde économique.

ADEME :

Il ne faut pas opposer la concertation régionale du SRCAE et sa déclinaison opérationnelle dans le PCET.

L'ADEME mentionne par ailleurs un exemple complémentaire de concertation économique, celui de l'Alliance Ville Emploi, dans le champ du bâtiment : ce dispositif s'appuie notamment sur un diagnostic partagé avec tous les acteurs et les métiers du bâtiment, ce qui facilite le lancement d'un plan d'action concrets (transmission d'entreprises, regroupements d'artisans pour bouquets de travaux).

L'ADEME partage également l'idée de s'inscrire dans la durée.

4D :

Pour que la concertation soit efficace : 1/ ne pas oublier de dire qui perd et qui gagne (y compris en terme de modes de vie) ; 2/ la concertation doit aller jusqu'à la mise en œuvre, et donc traiter des moyens (le secteur bancaire doit être associé à la concertation).

RAC

Question de l'opposabilité du SRCAE – le rendre contraignant implique des contreparties et rend nécessaire une forte concertation.

Il faut développer des outils d'accompagnement adéquat (notamment le tiers financier).

MEDEF :

La faiblesse du SRCAE est qu'il n'intègre pas la question des coûts et des financements. Par ailleurs, dans le dispositif SRCAE une partie des acteurs ne se sent pas impliquée faute d'avoir été associée à l'élaboration. Enfin, il faut également préciser combien coûte la mise en œuvre et qui paye.

Le SRCAE a cependant permis une concertation globale sur un seul document, ce qui simplifie le dispositif habituel face aux mille-feuilles administratif.

FNCCR :

Il faut une concertation forte si l'on veut une opposabilité du SRCAE. Le consensus sera acceptable s'il est gagnant gagnant sur la plupart des sujets.

ARF :

- L'élaboration du SRCAE a été trop codifiée. C'est pourquoi il n'y a pas de volet économique.
- Il faut dire combien ça coûte sur la durée et ne pas chiffrer simplement la transition énergétique mais également le tendanciel. Le problème est de pouvoir accéder aux données pour le faire.
- D'autres dispositifs ne font pas l'objet de concertation (TURPE, Schéma de raccordement).
- Il faut se donner également des obligations de moyens (partage des coûts) et mettre en place des pactes d'engagements réciproques.

AMF :

Il faut créer des solutions d'accompagnement des collectivités sur les territoires pertinents et s'inspirer, sur des sujets transversaux et techniques, des solutions qui existent ailleurs (solutions ville emploi).

CGE :

- Apport de l'enseignement supérieur à ces concertations (recherche – enseignement)
- Management dans l'enseignement supérieur = Plan Vert (c'est une approche structurée de développement du territoire à travers les établissements d'enseignement supérieur)/
- Nécessité de travailler dans la continuité des dispositifs existants comme les plans climat ou les agenda 21 (éviter la table rase mais construire sur les acquis)
- Ne pas oublier la gouvernance opérationnelle de ceux qui font (par ex les smart grids, nécessitant de repenser les relations entre acteurs).
- Les NTIC doivent être mises au service de la transition énergétique et intégrés en tant qu'élément de gouvernance (réseaux sociaux, ...)

CGT :

La question de l'opposabilité du SRCAE doit être approfondie et expliquée. Quelles seront les conséquences pour les collectivités ? Comment articuler politiques nationales et politiques régionales dans ce cadre opposable ?

Sur la notion de « qui perd / qui gagne » il faut être prudent et prendre en compte les consommateurs et les usagers.

CFE CGC :

- Favorable à l'opposabilité du SRCAE et une opposabilité des SRADT. Mais dans ce dispositif, quelle sera l'opposabilité des infrastructures d'intérêt national ?
- S'il y a des perdants, il sera difficile d'avoir le soutien de la population. L'estimation du coût est indispensable, notamment pour le contribuable et le consommateur.

FNSEA :

- Le monde économique regroupe des acteurs de natures très différentes. Les acteurs économiques de petite taille doivent être traités avec des procédures particulières. Les agriculteurs peuvent être des acteurs sur les questions des bio produit, de la bio énergie et des bio matériaux.
- Il y a une autonomie de la décision entrepreneuriale à prendre en compte.

R Dantec :

- La demande exprimée par le GT est celle d'un schéma régional, qui doit avoir des volets économique (emploi, développement économique, agriculture, recherche, financement), et une vision de long terme pour les territoires. Le temps passé à la concertation en lien avec les objectifs nationaux permet par ailleurs de gagner du temps dans la phase de mise en œuvre.
- Cependant, son niveau d'opposabilité reste en question.
- Le PCET est dans des problématiques assez proches et complémentaires du SRCAE.

UNAF :

Ces schémas doivent être viables sur le long terme.

ADEME :

La première condition pour l'acceptation et la concertation est l'information partagée. Il nous manque un appareil statistique régional : il faut porter une demande forte d'avoir une ingénierie publique sur les observatoires régionaux de l'énergie.

La question du coût doit également être posée : lien avec la fiscalité, avec les outils financiers (évolution du FACE).

ADF :

Souligne l'action des départements sur les PCET, notamment avec le monde économique.

RAC :

- Sur la question de l'opposabilité le RAC précise qu'il s'agit notamment de rendre le SRCAE opposable aux documents d'urbanisme.
- Sur les SRCAE, l'Etat ne doit plus coélaborer les schémas mais être associé à l'élaboration.

AMF :

- Est d'accord sur l'importance des schémas régionaux, mais souligne la libre administration des collectivités, qui interdit la tutelle de collectivités sur d'autres.
- Il y a des enjeux de sécurité nationale à prendre en compte également.
- Les régions en France n'ont pas les compétences de certaines de leurs homologues dans l'Union Européenne.
- Il y a aujourd'hui une multiplicité de schémas et documents existants : cette complexité sera accrue s'ils deviennent prescriptifs.

UPA :

- Le prix de l'énergie est un facteur à prendre en compte, il est essentiel pour la compétitivité.
- La diversité des entreprises doit être prise en compte.
- Les diagnostics partagés doivent se faire avec des données partagées
- Des études d'impact doivent être faites, notamment sur les TPE et PME.

AMGVF :

- Attention à la soutenabilité sociale de la transition énergétique.
- Malgré la libre administration des collectivités territoriales, il existe déjà à certaines échelles des documents opposables entre eux, comme le SCOT et le PLU. Ce qui est importé avant tout est de construire l'acceptabilité des projets.
- Le débat doit aller sur la position du curseur entre organisations nationale (infrastructures) et régionale.

CGE :

- Insiste sur l'importance des observatoires et des indicateurs régionaux.

R Dantec :

Deux discours se sont exprimés : le premier visant à ne pas multiplier les schémas et souhaitant simplifier le système avec des schémas plus prescriptifs ; le second attentif à préserver les prérogatives de chaque niveau d'acteur.

L'opposabilité n'est pas forcément la question clé : la question est plutôt celle de l'opérationnalité du schéma et son caractère stratégique.

FNSEA :

- Le mille-feuilles des schémas et documents se complique par un mille-feuilles des zonages qui peut bloquer l'investissement et la production.

ARF :

- D'accord sur le fait que la question de l'opposabilité n'est pas une fin en soi, mais la question ne doit pas être tabou.

2^{ème} partie : Quels engagements dans la durée ?

1/ Inscrire les engagements dans la durée (stabilité des orientations)

RAC :

- Il faut des objectifs clairs et contraignants. L'engagement européen de réduction des GES est déjà atteint, il doit donc être renforcé. L'engagement en matière d'efficacité énergétique doit devenir contraignant.

CESE :

- Dans toute instance de concertation, il faut une composition par collège déterminée de manière collective.
- Les CESER pourraient être l'instance de suivi pérenne des schémas régionaux (en posant alors la question du rééquilibrage des collèges dans les CESER).

ADCF :

- Nécessité d'organiser le déploiement des filières EnR (articulation du national et du territorial).

FNSEA :

- Il faut une stabilité réglementaire sur le long terme – difficile d’être dans une gouvernance économique de conquête dans un pays qui fait du harcèlement réglementaire et de la sur-transposition de directives européennes – cf rapport Gallois

CGPME :

- nécessité d’avoir une stabilité réglementaire
- importance d’avoir des engagements dans la durée
- il faut prévoir une étude d’impact sur les entreprises.

CGT :

- désaccord sur l’idée de stabilité réglementaire : car les règles peuvent évoluer (pouvoir politique).

AMF :

- Il ne s’agit pas forcément de stabilité (qui confine à l’immobilisme), mais de lisibilité sur le chemin à atteindre (pour éviter la versatilité).

AMF :

- Il faut ajouter le mot liberté (dans les contrats d’achat d’énergie – optimisation de la CSPE).

CESE :

- L’avis du CESE sur la transition énergétique mentionne l’importance d’avoir une stabilité juridique et réglementaire.

ADEME :

- Il faut définir des points de passage entre aujourd’hui et l’horizon 2010.
- Nécessité d’une cohérence entre objectifs nationaux et régionaux (harmonisation des pas de temps).

RAC :

- Nécessité de définir des points de passage
- Ne pas empêcher les collectivités d’aller au-delà des objectifs nationaux.

2/ Sur les instances de concertation

CGT : Chaque ministère a sa propre gouvernance. Il faut rationaliser, par exemple en renforçant le CNI.

FNCCR : Le CSE ne semble pas être l’instance la plus appropriée pour la concertation avec le monde économique, contrairement au CESE.

CFE : Le CNI a d’abord une logique industrielle.

CLER : Il existe également les comités stratégiques de filières (COSEI).

FNSEA : Il ne faut pas multiplier les instances de concertation et vérifier si les artisans et le monde agricole sont représentés dans le CNI.

Ronan Dantec :

- Le CNI pourrait être une instance de gouvernance énergétique avec le monde économique. Mais tous les acteurs doivent alors y être représentés (collectivités territoriales, agriculture...).

La prochaine réunion aura lieu le 20 février.